

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de FURSAC

L'an **deux mille dix sept, le quinze février**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **FURSAC**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Thierry DUFOUR**.

Étaient présents : M. Thierry DUFOUR, M. Michel MONNET, M. Jacky CARIAT, Mme Marie-Christine GUYON, M. Claude CLAVÉ, Mme Céline MÉRIGOT-GOUT, M. Christophe CAMPORESI, Mme Lynette RENAUD, Mme Catherine BATAILLE, M. Félix BOUCHEMOUSSE, M. Jean-Luc CHAPELIER, Mme Lucile CHARAMOND, Mme Catherine DUBOIS, M. Marcel DUNET, Mme Corinne JOSSE, Mme Jeannine LEFORT, M. Roland MARTINET, M. Robert METTOUX, Mme Nelly MOREAU, Mme Sylviane PÉRIGAUD, M. Martial POULAIN, M. Xavier QUINCAMPOIX, M. Jean-Marie SIMONNEAU, Mme Ghislaine TERRASSON, Mlle Nadine TESSIER, Mme Michelle VILLEDIEU, Mme Ghyslaine VIOLET, M. Jean-Marie VITTE.

Étaient absents excusés : M. Tony ENAULT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Tony ENAULT en faveur de Mme Sylviane PÉRIGAUD.

Secrétaire : Mme Sylviane PÉRIGAUD.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-018 : Création de régies de recettes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de délibérer au nom de la commune nouvelle pour les différentes régies de la ladite commune.

Sur la commune historique de St Etienne de Fursac, il y avait la régie copie dont Madame Dominique SAULNIER était régisseur.

Sur le SIVOM, il y avait une régie concernant le camping et une régie concernant la location de chaises et tables. Les régisseurs étaient M. Bruno CHARRUAU (régisseur principal) et Mme Dominique MOUDINGO (régisseur suppléant).

Après avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont décidé de statuer pour les mêmes conditions que pour les entités historiques.

29 VOTANTS
29 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-019 : Dissolution du budget annexe "cimetière" de l'ancienne commune de Saint-Étienne-de-Fursac et intégration au budget principal de la commune de Fursac

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que sur la commune historique de St Etienne de Fursac, le cimetière avait un budget séparé de la mairie.

Après consultation auprès de la comptable, il s'avère qu'il serait judicieux de dissoudre ce budget et de l'intégrer au budget principal de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la dissolution du budget cimetière et l'intégration de celui-ci au budget principal de la mairie.

29 VOTANTS
29 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-020 : Désignation d'un correspondant "défense"

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de nommer un Correspondant Défense et demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

Monsieur Monnet soumet sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la candidature de celui-ci à l'unanimité.

29 VOTANTS
29 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-021 : Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel communal

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que du fait de la dissolution des entités St Etienne, St Pierre et SIVOM, il faut que la commune nouvelle de Fursac adhère en son nom au Comité National d'Action Social pour le personnel communal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'adhésion de la commune nouvelle au CNAS.

29 VOTANTS
29 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-022 : Convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse (CDG 23) et la commune

Monsieur le Maire fait part d'un courrier émanant du Centre de Gestion concernant une convention de partenariat précisant le rôle d'intermédiaire entre le CDG et la CNRACL du fait de la dématérialisation des échanges.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité pour la signature de la convention liant la commune de Fursac au Centre de Gestion concernant la dématérialisation des procédures CNRACL.

29 VOTANTS
29 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-023 : Retrait de la délibération n° MA-DEL-2017-004 : Elections des Délégués (organismes extérieurs)

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée que suite à une demande de la Préfecture il y a lieu de retirer la délibération MA-DEL-2017-004 concernant les élections des délégués aux organismes extérieurs.

En effet, lors de la séance du 06 janvier dernier, le nombre des élus par organisme n'était pas juste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le retrait de la délibération MA-DEL-2017-004.

29 VOTANTS
29 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-024 : Désignation des délégués EVOLIS 23, SIE de l'Ardour, SIAGA et SDEC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que le retrait de la délibération MA-DEL-2017-004 engendre une nouvelle élection des délégués aux organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les membres suivants pour chaque organisme :

*** Election des délégués du Conseil au Syndicat EVOLIS 23 :**

- Monsieur Jacky CARIAT et Monsieur Claude CLAVÉ sont élus délégués titulaires ;
- Monsieur Christophe CAMPORESI et Madame Marie-Christine GUYON sont élus délégués suppléants.

*** Election des délégués du Conseil au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour :**

- Madame Ghislaine TERRASSON, Madame Ghyslaine VIOLET, Monsieur Michel MONNET et Monsieur Roland MARTINET sont élus délégués titulaires ;
- Madame Michelle VILLEDIEU et Madame Catherine DUBOIS sont élus déléguées suppléantes.

*** Election des délégués au SIAGA :**

- Madame Ghislaine TERRASSON, Monsieur Robert METTOUX, Monsieur Xavier QUINCAMPOIX, Monsieur Roland MARTINET sont élus délégués titulaires ;
- Monsieur Jean-Luc CHAPELIER et Monsieur Martial POULAIN sont élus délégués suppléants.

*** Election des délégués au SDEC :**

- Madame Corinne JOSSE, Madame Lynette RENAUD, Madame Catherine DUBOIS et Monsieur Jacky CARIAT sont élus délégués titulaires ;
- Monsieur Christophe CAMPORESI, Madame Ghislaine TERRASSON, Monsieur Michel MONNET et Monsieur Claude CLAVÉ sont élus délégués suppléants.

29 VOTANTS
29 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-025 : Transfert total de l'emprunt de l'ancien SIVOM vers la commune nouvelle de Fursac : prêt n° 00999757778

Emprunt N° 00999757778

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de St Etienne de Fursac, la délibération du Conseil Municipal de St Pierre de Fursac en date du 22 juin 2016 actant la création de la commune nouvelle de Fursac à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté Préfectoral portant création de la commune nouvelle de Fursac en date du 29 septembre 2016 et plus particulièrement l'article 9 portant dissolution de plein droit du Syndicat Intercommunal (SIVOM) à compter du 1er janvier 2017 ;

Considérant que le SIVOM a contracté le 15.07.2002 auprès du Crédit Agricole Centre France un emprunt d'un montant de 59 600.00 € avec les caractéristiques suivantes :

- Montant : 59 600.00 €
- Durée : 180 mois
- Date de la 1ère échéance : 15/07/2003
- Montant de la 1ère échéance : 5 819.89 €
- Profil d'amortissement :
- Périodicité : Annuelle
- Taux : 5.2 %
- TEG :

Considérant que le SIVOM est dissous et que l'ensemble des ses biens, droits et obligations est transféré à la commune nouvelle de Fursac à compter du 1er janvier 2017, il convient de procéder en date d'effet du 1er janvier 2017 au transfert de l'emprunt n° 00999757778 au profit de la commune de Fursac.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le transfert de l'emprunt n°00999757778 contracté par le SIVOM avec la commune de Fursac le 1er janvier 2017 selon les modalités suivantes :

- Date d'effet du transfert de l'emprunt : 1er janvier 2017
- Capital restant dû : 5 819.81 €
- Prochaine échéance : 15 juillet 2017
- Date du terme : 15 juillet 2017

Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'emprunt portant transfert de celui-ci ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues à la convention.

29 VOTANTS
29 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-026 : Transfert total de l'emprunt de l'ancienne commune de Saint-Étienne-de-Fursac vers la commune nouvelle de Fursac : prêt n° 00000140596

Emprunt N° 00000140596

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de St Etienne de Fursac en date du 22 juin 2016 actant la création de la commune nouvelle de Fursac à compter du 1er janvier 2017 et de fait, la dissolution de la commune de St Etienne de Fursac ;

Vu l'arrêté Préfectoral portant création de la commune nouvelle de Fursac en date du 29 septembre 2016 approuvant la création de la commune nouvelle de Fursac et de fait la dissolution de la commune de St Etienne de Fursac à compter du 1er janvier 2017 ;

Considérant que la commune de St Etienne de Fursac a contracté le 09.12.2009 auprès du Crédit Agricole Centre France un emprunt d'un montant de 250 000.00 € avec les caractéristiques suivantes :

- Montant : 250 000.00 €
- Durée : 180 mois
- Date de la 1ère échéance : 1er avril 2010
- Montant de la 1ère échéance : 15 481.99 €
- Profil d'amortissement :
- Périodicité : Annuelle
- Taux : 5.3500 %
- TEG :

Considérant que la commune de St Etienne de Fursac est dissoute et que l'ensemble des ses biens, droits et obligations est transféré à la commune nouvelle de Fursac à compter du 1er janvier 2017, il convient de procéder en date d'effet du 1er janvier 2017 au transfert de l'emprunt n° 00000140596 au profit de la commune de Fursac.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le transfert de l'emprunt n°00000140596 contracté par la commune de St Etienne de Fursac avec la commune de Fursac le 1er janvier 2017 selon les modalités suivantes :

- Date d'effet du transfert de l'emprunt : 1er janvier 2017
- Capital restant dû : 140 892.24 €
- Prochaine échéance : 1er avril 2017
- Date du terme : 1er avril 2024

Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'emprunt portant transfert de celui-ci ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues à la convention.

29 VOTANTS
29 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-027 : Transfert total de l'emprunt de l'ancienne commune de Saint-Pierre-de-Fursac vers la commune nouvelle de Fursac : prêt n° 00999549244

Emprunt N° 00999549244

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de St Pierre de Fursac , en date du 22 juin 2016 actant la création de la commune nouvelle de Fursac à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté Préfectoral portant création de la commune nouvelle de Fursac en date du 29 septembre 2016 approuvant la création de la commune nouvelle de Fursac à compter du 1er janvier 2017 ;

Considérant que la commune de St Pierre de Fursac a contracté le 01.03.2007 auprès du Crédit Agricole Centre France un emprunt d'un montant de 435 000.00 € avec les caractéristiques suivantes :

- Montant : 435 000.00 €
- Durée : 156 mois
- Date de la 1ère échéance : 01/12/2007
- Montant de la 1ère échéance : 45 029.64 €
- Profil d'amortissement :
- Périodicité : Annuelle
- Taux : 3.994 %
- TEG :

Considérant que la commune de St Pierre de Fursac est dissoute et que l'ensemble des ses biens, droits et obligations est transféré à la commune nouvelle de Fursac à compter du 1er janvier 2017, il convient de procéder en date d'effet du 1er janvier 2017 au transfert de l'emprunt n° 00999549244 au profit de la commune de Fursac.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve le transfert de l'emprunt n°00999549244 contracté par la commune de St Pierre de Fursac avec la commune de Fursac le 1er janvier 2017 selon les modalités suivantes :

- Date d'effet du transfert de l'emprunt : 1er janvier 2017
- Capital restant dû : 87131.66 €
- Prochaine échéance : 01/12/2017
- Date du terme : 01/12/2020

Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'emprunt portant transfert de celui-ci ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues à la convention.

29 VOTANTS
29 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-028 : Transfert total de l'emprunt de l'ancienne commune de Saint-Pierre-de-Fursac vers la commune nouvelle de Fursac : prêt n° 00000561908

Emprunt N° 00000561908

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de St Pierre de Fursac, en date du 22 juin 2016 actant la création de la commune nouvelle de Fursac à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté Préfectoral portant création de la commune nouvelle de Fursac en date du 29 septembre 2016 approuvant la création de la commune nouvelle de Fursac à compter du 1er janvier 2017 ;

Considérant que la commune de St Pierre de Fursac a contracté le 14.10.2011 auprès du Crédit Agricole Centre France un emprunt d'un montant de 150 000.00 € avec les caractéristiques suivantes :

- Montant : 150 000.00 €
- Durée : 120 mois
- Date de la 1ère échéance : 01/01/2012
- Montant de la 1ère échéance : 17 889.00 €
- Profil d'amortissement :
- Périodicité : Annuelle
- Taux : 3.94 %
- TEG :

Considérant que la commune de St Pierre de Fursac est dissoute et que l'ensemble des ses biens, droits et obligations est transféré à la commune nouvelle de Fursac à compter du 1er janvier 2017, il convient de procéder en date d'effet du 1er janvier 2017 au transfert de l'emprunt n° 00000561908 au profit de la commune de Fursac.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve le transfert de l'emprunt n°00000140596 contracté par la commune de St Etienne de Fursac avec la commune de Fursac le 1er janvier 2017 selon les modalités suivantes :

- Date d'effet du transfert de l'emprunt : 1er janvier 2017
- Capital restant dû : 65 027.15 €
- Prochaine échéance : 1er avril 2017
- Date du terme : 1er avril 2024

Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'emprunt portant transfert de celui-ci ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues à la convention.

29 VOTANTS
29 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-029 : Transfert total des parts sociales du Crédit Agricole des anciennes communes vers la commune nouvelle

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de transférer les parts sociales des communes historiques de Saint-Étienne et Saint-Pierre de Fursac vers la commune de Fursac, à savoir la somme 180 € + 120 € soit 300 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce transfert.

29 VOTANTS
29 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-030 : Suppression du transport à la demande

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une convention a été mise en place sur la commune historique de St Etienne de Fursac entre la commune et les ambulances Pierre concernant le transport à la demande.

Cette convention est en partenariat avec le Conseil Départemental.

Sur l'année 2016, seules deux personnes utilisaient ce service et sur l'année 2017 aux dires de Madame Pierre aucune personne n'empruntera le taxi.

Serait-il judicieux de rompre cette convention ou de la reprendre au nom de la commune de Fursac, voir d'en modifier son contenu ?

Après discussion, les membres du Conseil souhaitent le maintien de ce service et donc autorisent M. le Maire à signer la nouvelle convention.

Pour que celui-ci soit peut-être plus efficace, il serait utile de faire de la publicité et de voir quels moyens utiliser afin de le faire connaître.

Une réflexion sera engagée à ce sujet.

29 VOTANTS
29 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-031 : Indemnisation des frais de déplacement des agents communaux

Monsieur le Maire signale au Conseil, que certains agents sont amenés à utiliser leur véhicule personnel afin de se rendre soit en réunion, soit en formation, soit à la trésorerie ...

Il serait souhaitable que les frais kilométriques soient remboursés aux agents selon les barèmes en vigueur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent pour la prise en charge des frais kilométriques des agents en mission avec leur véhicule personnel.

29 VOTANTS
29 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-032 : Décision quant au devenir des communes déléguées

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'arrêté pris par la Préfecture concernant la création de la commune nouvelle stipule qu'à défaut de délibérations concordantes excluant la création de communes déléguées, celles-ci ont été instituées de fait.

Il est proposé un vote concernant la suppression ou non des communes déléguées.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil souhaitent le maintien des communes déléguées.

29 VOTANTS
17 POUR
12 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-033 : Démission de M. Raphaël MAUMY de ses mandats de premier adjoint et conseiller municipal

Suite à un courrier de Monsieur le Préfet concernant l'élection du bureau du Conseil Municipal et suite à la démission de Monsieur Raphaël MAUMY, il y a un poste d'adjoint au maire vacant.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a la possibilité de voter pour un nouvel adjoint ou que chacun des adjoints en place passe au rang supérieur.

Après discussion, les membres du Conseil votent à l'unanimité pour que chaque adjoint en place passe au rang supérieur.

29 VOTANTS

29 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Indemnité de fonction des conseillers municipaux

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Marcel Dunet concernant ce point qui est inscrit à l'ordre du jour à sa demande.

Monsieur Marcel Dunet souhaiterait que chaque membre du Conseil Municipal ait une indemnité de fonction. Il souhaite également que les indemnités des adjoints soient révisées car il les juge 'indécents'.

Monsieur Claude Clavé prend la parole pour justifier les indemnités des élus et demande à ce que Monsieur Marcel Dunet retire ses propos. Celui-ci refuse.

Par ailleurs, Mademoiselle Nadine Tessier soumet aux membres du Conseil que des indemnités kilométriques soient mises en place pour les élus délégués aux organismes extérieurs.

INFORMATION : Durée hebdomadaire de travail concernant Mmes Nathalie COOLEN et Catherine PEYRETOU - Adjointes Techniques

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Christine GUYON concernant des modifications à apporter sur le temps effectif de travail concernant deux agents.

En effet deux agents sont rémunérés sur des horaires qui ne correspondent pas au temps effectif de travail.

Madame Guyon informe le Conseil que les agents concernés seront convoqués et qu'une régularisation suivra.

INFORMATION : Agencement des locaux

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil qu'il va falloir prendre des décisions rapidement concernant l'agencement des locaux. En effet, à ce jour, les conditions de travail des secrétaires ne sont pas optimales pour mener à bien leurs tâches.

Il est décidé que le bureau fera des propositions d'aménagement au Conseil Municipal.

INFORMATION : Questions diverses

Monsieur Le Maire fait un tour de table :

- Monsieur Cariat : Prospection de la commune avec les élus de la commission concernant la voirie et divers travaux ;
 - Monsieur Clavé : Chemin de l'eau ; Club Rando de Bourgneuf à Fursac le 05 mars prochain ;
 - Madame Gout : Point fleurissement ;
 - Madame Guyon : Informations sur gestion du personnel ;
 - Monsieur Camporesi : Bulletin municipal prêt fin de semaine ; Voir pour modification panneaux indicatifs 'Fursac' ; Devis M. Méchin pour site internet de la commune : 2 360.00 €, numéros habitations ;
 - Madame Renaud : Point budget ;
 - Monsieur Monnet : Evolution travaux cantine et aménagement route de Limoges (prochaine réunion le 08/03/17) ;
 - Madame Villedieu : Conseil des Sages ;
 - Monsieur Martinet : Réparation chaudière Mille Club (fait par lui-même) ;
 - Monsieur Dufour : Il serait souhaitable d'entamer une réflexion quant à l'éclairage public sur la commune historique de St Etienne (modifier l'amplitude horaire) ;
 - Monsieur Chapelier : Fuite Chabannes ;
 - Monsieur Vitte : Eclairage public Belleville (problème horloge).
- Point matériel : Epareuse - Reprise Tracteur CASE...
-